



Déclaration préalable SE-UNSA  
CAPD du 2 avril 2010

Monsieur l'inspecteur d'académie, permettez-nous d'utiliser ce temps d'expression pour revenir sur un sujet qui ne relève pas directement de la CAPD bien qu'ayant de grandes incidences sur celle-ci, à savoir la carte scolaire.

Nous ne reviendrons pas sur les choix qui ont été faits, de nombreuses réunions préparatoires nous ont permis de nous exprimer. Nous ne revenons pas non plus sur la sous-évaluation par les services de l'arrêt des stages filés PE 2.

En revanche, permettez-nous d'exprimer notre grande incompréhension sur le nombre de postes perdus par la Nièvre. En effet, nous devons rendre 9 postes au titre de la démographie et 1,25 de non compensation des décharges assurées par « feus » les PE 2 soit 10 postes 25.

Or, au chapitre mesures au titre de la démographie, on constate – 9 postes auxquels viennent s'ajouter –8 postes au titre des mesures de réorganisation départementale : soit un total de – 17.

Pourquoi cette différence de près de 7 postes ?

Ce ne sont pas les 8 fonctionnaires stagiaires arrivants dans le département qui vont compenser ces pertes.

A notre sens, toutes ces décisions vont contribuer à la dégradation du service public d'enseignement dans un département rural déjà en souffrance.